

Offre d'emploi

POLICIER POLICIÈRE

Au Service de police de la Ville de Montréal

La Ville de Montréal et le SPVM manquent de respect envers leurs policiers et policières en affirmant qu'ils travaillent actuellement trois jours par semaine. C'est faux. Le nombre d'heures dans l'horaire modernisé est exactement le même que dans l'horaire désuet auquel ils veulent forcer un retour.

En imposant ce retour à un horaire des années '70 qui oblige une rotation jour-soir-nuit, ils réduisent la qualité du service à la population et rendent impossible la conciliation travail-famille.

La Ville ne doit pas pousser les policiers et policières à la retraite anticipée ou à la maladie, car les remplacer sera difficile.

DESCRIPTION DU POSTE :

Vous aimez vous faire menacer à tous les jours ? Vous voulez travailler avec des équipements désuets, un fonds de pension en sursis, un horaire de travail digne des années '70, sans égard pour votre santé et votre vie familiale ? Et le tout, sans aucun respect de l'employeur et des élus montréalais ? Cette offre d'emploi est pour vous.

Le Service de police de la Ville de Montréal pourrait bientôt avoir plusieurs postes de patrouilleurs à combler. Le candidat ou la candidate idéal n'a aucune vie de famille, aime travailler dans un climat hostile et se plaît dans un environnement de travail dangereux.

TÂCHE PRINCIPALE :

L'employé assure la sécurité des Montréalaises et des Montréalais

TÂCHES CONNEXES :

Dans le cadre de ses fonctions, l'employé peut être appelé à agir comme :

- Psychologue
- Travailleur social
- Percepteur de taxes via les contraventions

QUALITÉS REQUISES :

- Grande patience
- Insensible aux intempéries
- Santé de fer
- Imperméable aux insultes
- Peu sensible au décalage horaire en raison de l'horaire « roulette »
- Spécialiste des questions juridiques pour témoignage à la cour
- Capacité à travailler pour un employeur qui n'a ni vision ni reconnaissance

RÉMUNÉRATION :

- Se situant au 32^e rang (sur 34) des corps policiers du Québec avec l'offre patronale du régime de retraite

HORAIRE DE TRAVAIL :

- Parfois de jour, parfois de soir, parfois de nuit
- Aucune régularité
- Sans possibilité de conciliation travail-famille.

MISE EN GARDE - Malgré les prétentions de l'employeur, il ne s'agit pas d'un horaire de trois jours



**Fraternité des
policiers et policières
de Montréal**